



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE- MEAULNE-VITRAY
Le 08 octobre 2020

Présents : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Bernard **DAMOISEAU**, Pierre-Marie **DELANOY**, Lara **DUPLAIX**, Jessica **GILLET**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Anthony **MERCIER**, Elisabeth **PLESSE**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**, Alexandre **SOUDRY**.

Absents : Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Carine **LAPLAINE**, Jérôme **MERLIN**.

Pouvoirs : Marie-Paule **DUBREUIL** donne pouvoir à Pierre-Marie **DELANOY**
Carine **LAPLAINE** donne pouvoir à Jérôme **JOMIER**
Jérôme **MERLIN** donne pouvoir à Karine **KREMER**.

Avant de commencer la séance, M. le Maire procède à la lecture du compte rendu des décisions prises lors du conseil municipal du 15 septembre.

a. Local d'accueil : demande de subvention

M. Le Maire informe qu'il a été reçu une nouvelle proposition de subvention pour le local d'accueil de 31 574€ au lieu de 24 000€ soit 7 000€ de subvention supplémentaire ce qui porte à 77 500€ d'aide publique pour une estimation globale de travaux à 105 249€ HT.

Pour y prétendre M. le Maire demande de faire une modification de demande de subvention.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable, et charge M. le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

b. Lire et faire lire demande de labellisation

Lire et faire lire est une association qui propose un programme national périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Des actions communales sont réalisées en lien avec cette association, il s'agit de séances de lecture à haute voix organisées en petit groupe, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. L'an dernier une vingtaine d'enfants ont participé et ce dispositif va être reconduit pour l'année scolaire en cours, des fiches d'inscriptions seront diffusées aux familles. L'objectif est de permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

La commune peut prétendre à la labellisation « Ma commune aime lire et faire lire » ce qui serait une reconnaissance de l'engagement des bénévoles et des familles. M. le Maire propose la candidature de Meulne Vitray.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité demande la labellisation Lire et faire lire.

c. Nomination d'un correspondant défense

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants.

Est nommée pour la durée du mandat électoral Mme Françoise TULARS.

d. Contrat territorial Œil Aumance

Pour se mettre en conformité, un travail d'étude doit être mené sur la retenue de l'Aumance qui constitue un obstacle au passage de l'eau et des alluvions et dont l'entretien est à la charge de la commune.

A l'issue d'une étude réalisée par la Communauté Commeny-Montmarault-Néris, 3 solutions ont été proposées : disparition de la retenue, arasement important ou plus léger de celle-ci avec réalisation d'une passe à poissons.

De plus, un cabinet d'étude a été missionné par le département pour connaître la faisabilité de l'installation d'une centrale hydroélectrique avec passe à poissons et conclut que cette opération est réalisable sans donner d'information sur le montant des travaux.

M. le Maire propose de poursuivre le travail d'étude mené dans le cadre du contrat territorial Œil-Aumance.

Vote : Contre 0

Abstention : 1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour poursuivre le travail d'étude mené dans le cadre du contrat territorial Œil Aumance.

e. SIESS : taux de participation à l'achat des fournitures scolaires

Le Syndicat Intercommunal Équipement Scolaire et Sportif (SIESS) a notamment pour l'achat de fournitures scolaires pour les collégiens de Vallon d'un cout de 20€ par élève. Sur les quatorze communes adhérentes, certaines prennent en charge le coût à cent pour cent, et d'autres à cinquante pour cent.

M. le Maire propose de maintenir la participation à cent pour cent à la fois pour rendre service financièrement aux familles permettant aux élèves d'avoir les mêmes fournitures. Montant total pour la commune : 760€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le taux de participation de cent pour cent à l'achat des fournitures scolaires.

f. Modification des limites d'agglomération Lieu-dit Les Arpents

M. le Maire propose de transformer la signalisation du lieu-dit Les Arpents sur la RD 427 en signalisation d'agglomération avec limitation à 50 Km/H, grâce à l'installation sur la RD 427 d'un premier panneau à hauteur du croisement avec la RD 28 et d'un second panneau à proximité de la merranderie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des limites d'agglomération lieu-dit Les Arpents.

Questions diverses.

- Lecture d'un courrier envoyé par un habitant de Vitray qui désapprouve le projet de création d'un carrefour de quatre stops au bourg de Vitray. M. le Maire rappelle que ce sont les services du Département qui ont fait cette proposition, le choix a été fait sur les conseils des techniciens et c'est aussi le choix le plus économique. M. le Maire propose une entrevue avec l'habitant.

-Boulangerie: un architecte va être mandaté pour réaliser une étude de faisabilité et une estimation du projet.

- En 2021, l'un des objectifs est de mettre en place une étude sur "la reconquête des centres bourgs" qui permettrait d'obtenir des subventions sur les travaux en centre bourg : les trottoirs du pont de l'Aumance, la route du Vernet, la rue du Lavoir, l'Eglise, la Mairie, la cuisine de Vitray, la salle polyvalente. Le projet porterait sur 5 ans.

- Pour donner suite à la demande d'achat par un habitant de la parcelle B146, le conseil municipal propose de lui faire une proposition de vente au prix de 0.33 € le m².

- M. le Maire a reçu l'entreprise GRDF qui souhaitait l'informer d'un projet de création d'une centrale par méthanisation sur la commune de l'Etelon en partenariat avec le SDE03 avec pose de canalisations de l'Etelon à Vallon, en passant par Meaulne-Vitray.

- Lecture de la lettre de remerciements de l'ESOX Meaulnois qui félicite le travail accompli par les bénévoles lors de la matinée de nettoyage des berges.

- Nouvelle initiative le samedi 24 Octobre : les habitants bénévoles sont invités à 9h devant la Mairie de Vitray pour une matinée de nettoyage d'un chemin communal,

chacun peut venir avec son petit matériel personnel.

- Mme Gillet et M. Soudry signalent que la voie piétonne, au lieu-dit Les Arpents, empruntée notamment par les enfants devrait être mieux entretenue, les enfants se retrouvent avec les pieds mouillés pour aller à l'école.

- En raison de la crise sanitaire, la présence du père Noël n'est pas possible, le maintien du goûter de Noël est en réflexion, le repas de fin d'année est maintenu uniquement pour les enfants. Pour rappel, il y aura un cadeau pour chaque enfant scolarisé de Meaulne-Vitray. La commission enfance va se réunir pour définir l'attribution des cadeaux et les activités festives de fin d'année.

- M. Jomier fait état de vandalisme au vestiaire du stade de foot : un volet a été forcé. Une plainte a été déposée.

- Les travaux de rénovation des canalisations d'eau route du Vernet sont en cours.

- Le 20 octobre: réception des travaux réalisés par la Communauté de communes du Pays de Tronçais en présence de M. le Maire.

- La commission tourisme a reçu le vice-président tourisme et son délégué au Pays de Tronçais.

- Le salon du champignon est annulé.

22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée.

Date du prochain conseil municipal: le 19 novembre à 19h30 à la salle polyvalente de Meaulne.

